

75 (XXIII). Création de l'Institut asiatique de statistique

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Rappelant sa résolution 64 (XXII) du 31 mars 1966, par laquelle, notamment, elle priait le Secrétaire exécutif de prendre les mesures appropriées en vue de créer le plus tôt possible un institut asiatique de formation et de recherche statistiques,

Notant que le Secrétaire exécutif a consulté les pays membres sur les moyens de répondre aux besoins d'un tel institut,

Exprimant sa gratitude au Gouvernement japonais, qui a offert de fournir des installations pour le futur institut à Tokyo et qui a accepté d'apporter la contribution requise en dépenses locales et de répondre à d'autres besoins au titre de l'assistance du PNUD,

Réaffirmant que les pays de la région souhaitent qu'il soit fait appel à l'assistance du PNUD pour la création et le fonctionnement initial de l'institut en vue de répondre aux besoins des pays d'Asie et d'Extrême-Orient,

Prie le Secrétaire exécutif et le Directeur du PNUD de fournir une assistance pour l'établissement de l'institut et d'aider les gouvernements des pays membres intéressés, y compris le Gouvernement du Japon, pays hôte, à rédiger et à présenter le plus tôt possible au PNUD une demande au titre de ce projet;

Engage le PNUD à examiner cette demande d'urgence et avec bienveillance, afin de répondre aux besoins pressants des pays de la région;

Demande aux gouvernements de tous les pays membres ou membres associés de la CEAE0 de donner leur appui à la création de l'institut.

37<sup>e</sup> séance,  
17 avril 1967.